



Volume 17

Issue – 1, March 2022



### **BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR PÊCHE ET ÉCONOMIE BLEUE : PILIER DE L'ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE**

Avec 5 603 km de côtes, 1 144 000 km<sup>2</sup> de Zone Économique Exclusive, 155 000 ha de lacs, 40 fleuves et rivières avec une longueur totale de plus de 9 000km, Madagascar dispose d'importants potentiels en ressources halieutiques.

Le secteur Pêche joue un rôle primordial dans l'économie de la Grande Ile : 5,5 % du PIB national en 2020 avec un apport aux recettes non fiscales de l'État de l'ordre de 10,09 milliards d'Ariary de redevance. De plus, c'est un secteur qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Malagasy constituant environ 20 % de la consommation de protéines animales. Créant 300 000 emplois directs et indirects, la pêche et l'aquaculture font vivre près d'un 1,5 million d'habitants.

Pour une gestion et exploitation durable de ces potentiels, le Gouvernement Malagasy a marqué sa volonté politique par la mise en place d'un Département Ministériel en charge de la Pêche et de l'Économie Bleue en Août 2021. Ses attributions consistent à concevoir, mettre en œuvre et coordonner la politique générale de l'État relative à la promotion de l'Économie Bleue et à l'utilisation durable, juste, équitable et responsable des ressources marines et halieutiques. Le Code de la Pêche et de l'Aquaculture (CPA – Loi 2015-053 amendée par la Loi 2018-026 du 28/12/2018) constitue un cadre de référence légal garant de cette initiative de bonne gouvernance du secteur.



Figure 1 : Signature du Protocole de collaboration entre le MPEB et le SAMIFIN (14 Décembre 2021)

Pendant plusieurs années, le secteur a été confronté à divers problèmes sur la gouvernance et l'opérationnalisation des outils de gestion du secteur (CSP, ASH). Par ailleurs, l'insuffisance des matériels de pêche adéquats, l'effet du changement climatique conduit à une diminution des captures de pêche notamment celles de la petite pêche. Comme cette activité est à cycle court, les petits pêcheurs deviennent de plus en plus vulnérables et ne peuvent plus subvenir à leurs besoins. Les activités de pêches illégales, non déclarées, non réglementées restent un véritable fléau pour le développement du secteur. L'utilisation des engins de pêche traditionnelle non sélectifs comme les filets moustiquaires et les barrages, continue de s'intensifier dans de nombreuses zones de pêche de Madagascar et pouvant impacter sur les stocks des ressources halieutiques, sans oublier la pression liée à la migration vers les côtes. Par ailleurs, notre incapacité à sécuriser notre ZEE accentue notre perte économique relative à la pêche illicite et illégale.

Pour surmonter ces problèmes et contraintes, *« Secteur pêche et économie bleue, pilier de l'émergence économique de Madagascar à travers le développement de l'économie bleue et l'amélioration de la gouvernance »*, telle est la nouvelle Vision du MPEB. Cinq axes stratégiques de développement en garantissent sa réalisation :

- Amélioration de la gouvernance du secteur à travers l'adéquation des textes et lois aux réalités sur terrain, l'implication des acteurs dans tout processus de conception et de prise de décision ;
- Lutte contre la pêche INN sous toutes ses formes ;
- Amélioration des accords de pêche favorisant le partenariat « win-win au profit de pêcheurs et de la population locale ;
- Réorientation des politiques et stratégies inclusives visant l'intersectorialité afin de créer les meilleures conditions pour développer l'Economie Bleue et
- Amélioration des chaînes de valeur pour chacune des filières porteuses au profit de tous les acteurs.



*Figure 2 : Visite d'un élevage en cage à Ampify (Kavitaha), Janvier 2022*

Le MPEB compte accroître intensivement la production halieutique à travers la promotion de l'aquaculture continentale avec une projection annuelle de 600 millions d'alevins et de 40 tonnes de poissons par hectares pour l'élevage en étang. Le défi est non seulement de contribuer à la création de la valeur ajoutée nationale mais aussi d'améliorer significativement la consommation nationale en produits halieutiques de 4kg/habitant/an à 11kg/habitant/an. A travers la pêche, le MPEB projette d'améliorer les redevances issues de l'exploitation de manière transparente de 6% à 12% des recettes non fiscales de l'Etat tout en optimisant le nombre de navires à autoriser. « Moins de navires, mieux de navires » tel est le principe du MPEB pour que les ressources soient optimalement exploitées. Question surveillance des pêches, des pistes de collaboration et de coopération régionale en matière de surveillance des côtes de Madagascar sont actuellement en cours, si on ne cite que la SADC et SEA SHEPHERD.

Il ne faut pas oublier le leadership par la concertation et la consultation des acteurs du secteur qui est actuellement très prôné par Monsieur le Ministre du MPEB. Pratiquement, le MPEB promeut la transparence et l'écoute active dans ces actions. Parmi ses priorités figure la mise en place d'un conseil consultatif de gestion des pêcheries, d'une commission consultative d'attribution des licences et d'autorisation de la pêche maritime et d'un organe consultatif de gestion locale et participative de la petite pêche pour une meilleure intégration de tous les acteurs de la pêche. La mise en place des plans d'aménagement des pêcheries constitue non seulement un outil de gestion local efficace en vue de la durabilité mais aussi un moyen de concertation inclusive et participative.

Depuis sa mise en place, l'équipe du MPEB sous le lead de Monsieur le Ministre MAHATANTE Tsimanaoraty Paubert a déjà effectué des visites de terrain au niveau de 36 districts répartis dans x régions. La proximité du Ministère par rapport aux petits pêcheurs et aquaculteurs est un point d'honneur mis par Monsieur le Ministre qui de par ces visites vise à renforcer le lien entre le ministère et ces principaux acteurs. La relation du Département et l'Organisation des Sociétés Civiles est à son apogée.



*Figure 3 (à gauche) : Remise des pirogues améliorées aux communautés des pêcheurs à Mahanoro - Janvier 2022 (à droite) : Signature du protocole de collaboration entre MPEB et la Société AGRIVAL - 25 Janvier 2022*

Monsieur Le Ministre ambitionne ainsi de faire de ce secteur un pilier de l'émergence économique. Caractérisée par son aspect particulièrement inclusif et intégré, l'Économie Bleue permet en effet d'atteindre une croissance économique soutenue, l'amélioration des moyens de subsistance, et par conséquent la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la répartition des ressources.